



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 23 octobre 2006**

**Acquisition d'une parcelle de terrain cadastré section CP n° 249 -  
Côteau du Bassin d'Orage Tartifume**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 35

Convocation du Conseil Municipal :  
le 9 octobre 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 26 octobre 2006

Président :  
**Alain BAUDIN**

**Présents :**  
***Adjoints :***

Françoise BILLY, Gérard NEBAS, Luc DELAGARDE, Guillaume JUIN, Rodolphe CHALLET, Amaury BREUILLE, Robert PLANTECOTE, Jacques LAMARQUE, Gérard ZABATTA, Michel GENDREAU, Jeanine BIMES, Nicole GRAVAT

***Conseillers :***  
Rémy LANDAIS, Andrée CHAREYRE, Nathalie BEGUIER, Annie COUTUREAU, Elsie COLAS, Bernard JOURDAIN, Danièle GANDILLON, Michel PAILLEY, Yannick TARDY, Marie-Edith BERNARD, Catherine REYSSAT, Alain GARCIA, Franck GIRAUD, Marc THEBAULT, Stéphane TRONEL, Claudie LAROCHE

**Secrétaire de séance :** Amaury BREUILLE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Alain BAUDIN ; Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA ; Mme Valérie UZANU donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT ; Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE ; Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE ; Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à M. Marc THEBAULT

**Excusés :**  
***Adjoints :***  
Paul SAMOYAU

***Conseillers :***  
Joël RENOUX, Dominique GUIBERT, Jean-Louis EPPLIN, Karen NALEM, Catherine DEGUERCY, Françoise HALAT, Jacqueline LEFEBVRE, Michelle LE FRIANT, Christabelle CHOLLET

**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 octobre 2006**

DELIBERATION D20060443

**URBANISME ET AFFAIRES  
IMMOBILIERES**

**Acquisition d'une parcelle de terrain cadastré section CP n° 249 -  
Côteau du Bassin d'Orage Tartifume**

Monsieur Alain BAUDIN Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

La Ville de Niort s'est rendue propriétaire des parcelles nécessaires à la réalisation du bassin d'orage de Tartifume. Sur le côté en forte déclivité, la maîtrise des parcelles n'est pas encore totale. Afin d'assurer celle-ci pour permettre une cohérence du site tant au niveau de l'entretien du pourtour à effectuer qu'à celui de l'accessibilité depuis la rue de Strasbourg par les différentes venelles donnant sur le bassin, il y a lieu de procéder aux acquisitions restantes.

En ce sens, Madame RAIMBAULT Geneviève, demeurant 132 rue de Strasbourg à Niort, propriétaire de la parcelle cadastrée section CP n° 249 de 138 m<sup>2</sup> est d'accord pour la céder à la Ville moyennant le prix de 828 € (6 €/m<sup>2</sup>) conforme à l'avis du Domaine.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition décrite ci-dessus ;

- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir qui sera reçu par Maître MURRIS-ANDRAULT, tous les frais et droits y afférents étant supportés par la Ville et imputés au chapitre 21-8241-2111 du Budget.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	12

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**

**Gilles FRAPPIER**